

SUD OUEST

LA ROCHELLE
Jaulin ciblé par la
fondatrice du Théâtre
du Ballon rouge

Page 21

LA ROCHELLE/ROCHEFORT

SUPER U
FOURAS-LES-BAINS

Du VENDREDI 29 au
SAMEDI 30 NOVEMBRE

PAUPIETTES DE VEAU
PRÉPARÉES SUR PLACE
Vendues en cassettes de 3

14,90
le kg

ORIGINE FRANCE

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 | **SUD OUEST.fr** | 1,30€



Le « Black Friday » est devenu un moment important pour le chiffre d'affaires de nombre d'activités commerciales. PHOTO SAMEER AL-DOUMY/AFP

« **BLACK FRIDAY** »

Cette tradition mercantile venue d'Amérique a conquis la France en trois ans. Les commerçants et leurs clients y trouvent leur compte... Mais ce rendez-vous dédié à l'hyperconsommation est de plus en plus contesté

Pages 2 à 4

Black Friday
VEN. 29 NOV

-10%
de remise
sur tout le
magasin
de 19h à 21h

-50%
en bons d'achat
sur toute la
Déco de Noël

-50%
en bons d'achat sur
Prêt-à-porter
et Nuit

-30%
en bons d'achat sur
Jouets de Noël
(hors consoles et jeux vidéo)

(*) Bon d'achat, valable 15 jours dès le lendemain de l'émission, dans le magasin émetteur sur tous les achats (hors carburant, gaz, livres, presses, services, parapharmacie et Carte Cadeau U). Non remboursable, utilisable en une seule fois pour un montant d'achat supérieur ou égal à la valeur totale de ce bon d'achat. Cumulable avec d'autres bons d'achat. Les produits ayant obtenu lieu à un avantage client ne sont pas remboursés. Hors produits promotion en cours.

HYPER U

LA ROCHELLE BEAULIEU
Route de Nantes - Puilboreau
www.hyperu-larochellebeaulieu.com

ROC ECLERC

LA ROCHELLE
2 Boulevard Arthur Verd
05 46 34 44 99

ROCHEFORT
1 rue Denfert Rochereau
46 99 61 05

• Pompes Funèbres
• Marbrerie
• Contrat obsèques

roc-eclerc.fr

SCOP constituée par M. JACQUES LAFITE, Président, membre du conseil d'administration, 8 rue de la République, 17100 Rochefort, M. JEAN-LOUIS LAFITE, Vice-président, 17100 Rochefort, M. JEAN-LOUIS LAFITE, Vice-président, 17100 Rochefort, M. JEAN-LOUIS LAFITE, Vice-président, 17100 Rochefort.

TRANSPORT

Grève du 5 décembre : la SNCF à guichets fermés

Anticipant une forte mobilisation, l'entreprise ne vend plus de billets de train pour la période du 5 au 8 décembre. Le point sur la situation

Page 8

CHARENTE-MARITIME

Un nouveau Parc naturel en gestation



Le marais de Brouage, un site prisé. PHOTO J.-C. SOUNALET

Le Parc naturel régional du littoral charentais associera les intercommunalités de Royan, Marennes et Rochefort. À quoi cela va-t-il servir ?

Pages 14-15

TOP 14/UBB-RACING 92

Semi Radradra veut finir la saison en beauté

Pages 48-49

R 20319 33880 1,30€

Un modèle de parc iné

AMÉNAGEMENT 55^e du genre, le Parc naturel régional du littoral charentais est en gestation. Il associera les intercommunalités de Royan, Marennes et Rochefort

David Briand
d.briand@sudouest.fr

Ce matin à 11 h 30, les présidents des intercommunalités de Royan, Marennes et Rochefort tiennent une conférence de presse commune dans la cité ostréicole pour parler de l'opportunité de créer le Parc naturel régional (PNR) du littoral charentais. Le 55^e du genre en France : il en existe 52 en France (1) métropolitaine et deux en Outre-Mer. Si la signification de ce label peut ne pas sauter aux yeux, ainsi que son logo (un ovale de couleur verte dans lequel est apposée une étoile blanche), les panneaux visibles à l'entrée des communes membres d'un PNR s'avèrent plus parlant : ils sont de couleur marron entourés d'un liseré blanc, avec ce texte inscrit en lettres capitales : « commune du parc naturel régional de... »

1 Un concept créé voilà un demi-siècle

« Les premières générations des PNR étaient considérées comme des bulles d'oxygène pour limiter le développement des métropoles sur certains territoires. Aujourd'hui, la conception d'un PNR a évolué. Ils reposent sur un véritable projet de développement basé sur les ressources et le patrimoine. » Sociologue urbaniste, Benjamin Hautit a résumé la genèse et la transformation de ce concept au cours des dernières années en distillant ce discours devant chaque Conseil municipal.

C'est en 2016 que la réflexion a été entamée à l'échelle de ces

trois territoires, auquel s'était jointe l'île d'Oléron dans un premier temps (avant que l'abandon du projet de péage n'ave une tendance isolationniste de la part d'une majorité d'élus insulaires).

C'est semble-t-il la volonté (inaboutie) de l'État de créer un parc national zones humides en 2011 autour du marais de Brouage, qui a accéléré cette cogitation au vu des séquences que cette résolution imposée de Paris avait laissée (lire par ailleurs).

Plutôt que de subir dorénavant une décision imposée depuis Paris, « nous souhaitons nous organiser par nous-mêmes » avait déclaré Mickaël Vallet, le président de la Communauté de communes (CdC) du Bassin de Marennes en 2017.

2 Un label qui n'apporte pas de contraintes supplémentaires

Pour les élus, c'est un signe important : « Le territoire n'est pas mis sous cloche, à la différence d'un parc national par exemple », insiste de concert Mickaël Vallet et Hervé Blanché, président de l'Agglo de Rochefort. De même, il est fondé sur le principe d'une libre adhésion des communes. Contrairement à un Scot (Schéma de cohérence territoriale), il n'est pas opposable.

« C'est un outil de développement qui se base sur une charte », rappellent ses promoteurs.

3 Un ensemble qui pêche par un manque de cohérence...

En comparaison avec les pionniers du classement PNR que



Le marais de Brouage est très prisé par les promeneurs. PHOTO JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET

constituent l'Armorique (au centre de la Bretagne) ou la Camargue par exemple, celui soumis ici à l'étude est une cohabitation de territoires qui disposent chacun de leur propre identité.

D'autres incertitudes demeurent, à ce stade : le périmètre n'est pas encore défini. Ainsi des communes au sud de l'Agglo de La Ro-

4 ...mais des problématiques de territoire communes

Reste qu'une problématique commune a été dégagée : il s'agit de territoires d'estuaires où alter-

nent hautes terres et basses terres. Avec le défi de conquérir ou défendre ces paysages face aux inondations, submersions, érosions.

« Ces parcs ne sont pas des "machins" »

YANN HÉLARY L'ancien président du Parc naturel régional du Marais poitevin et actuel vice-président du réseau des Grands sites de France explique l'intérêt de ces labels pour les territoires concernés



Yann Héлары a présidé pendant dix ans le Parc naturel du Marais poitevin. ARCHIVES X. LEOTY

des dont on sait le rôle qu'elles peuvent jouer pour le climat.

En quoi ce type de classement est-il utile ?

Sur des territoires remarquables, ces labels permettent de diffuser les bonnes pratiques pour conserver le milieu et développer les sites. Car l'idée, ce n'est pas de faire de ces zones des sanctuaires. Il s'agit au contraire d'accompagner les activités humaines et de les faire cohabiter en harmonie sans détruire l'outil magnifique sur lequel elles prospèrent.

L'intérêt principal ne réside-t-il pas dans l'essor touristique que la labellisation entraîne ?

Non, ce n'est pas qu'un outil touristique. Par exemple, cela permet d'harmoniser les pratiques agrico-

ter que le marais de Brouage et l'estuaire de la Charente sont d'ailleurs candidats à devenir un jour des Grands Sites de France. C'est en ins-truction mais cela peut durer longtemps. Ça a parfois duré 25 ans.

N'y a-t-il pas un risque pour ces sites de voir tout à coup arriver un tourisme de masse ?

Non, car justement tout l'intérêt des longs délais d'instruction réside dans le travail en amont qui doit être réalisé pour prévoir l'accueil du public. Sans ce travail, pas de labellisation. Mais une fois classés, ces sites sont très prisés du public, y compris étranger, car il sait qu'il va y trouver de bonnes conditions pour s'y mouvoir ou y séjourner.

Recueilli par Luc Bourianne

(1) Ils sont au nombre de 19 aujourd'hui.

dit

SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES

Le permis de construire d'un capitaine d'industrie est taxé d'irrégularité

Connue aussi comme un havre de paix pour des artistes, hommes politiques et capitaines d'industrie, l'île de Ré oscille entre mise en avant de ces personnalités ou application du principe de dis-création de ses dernières. À Saint-clément-des-Baleines, un petit événement dans le registre architectural avec son permis de construire, concernant un important chef d'entreprise, Hubert Boisredon d'Assier, président-directeur général de l'entreprise Armor (1), a émergé.

Le permis de construire déposé par la société civile immobilière ALRÉ, basée à Nantes et dont l'un des gérants est Hubert de Boisredon, « est taxé d'irrégularité », dixit Gilles Duval, le maire de Saint-Clément-des-Baleines.

Le premier édile précise que le permis (concernant une surélévation du bâtiment existant situé en centre bourg), accordé le 11 juillet 2018, n'a pas été respecté en ce qui concerne les travaux déjà effectués.

Chantier arrêté

Le maire, qui n'est pas un boute-feu, ne cache pas qu'un arrangement (dans la légalité s'entend) était possible pour régler le pro-



La surélévation est le sujet qui fâche. PHOTO JOCELYNE BARGAIN

blème « mais un voisin a fait un constat d'huissier » concernant la contradiction entre le permis, la réglementation et les travaux. Ce constat date du 24 septembre dernier. Gilles Duval ajuste cependant que son personnel assermenté a aussi fait son travail concernant ce dossier. Le chantier, du fait des interventions croisées, est donc arrêté.

De son côté, l'architecte rétais, Christophe Ducharme, fait part de son étonnement quant à l'initiation de ce dossier. S'il concède qu'il y a en effet eu démolition d'une partie ancienne qui n'aurait pas dû l'être (la partie démolie a été remplacée par une structure en parpaings), il précise que la surélévation ne pouvait pas s'appuyer sur la structure existante. Et de considérer qu'en cherchant

la petite bête, il est toujours possible de faire arrêter un chantier.

Quid des travaux effectués ?

Enfin, l'architecte dit qu'un permis modificatif a été déposé. Se pose cependant encore la question de savoir s'il sera accepté. Quid également de ce qui a été déjà construit, à savoir démolition ou pas (au sens d'une remise en état avec les travaux qui n'étaient pas dans les clous) ? Joint par téléphone, Hubert de Boisredon a indiqué à « Sud Ouest » ne pas avoir de commentaire à faire sur ce sujet. **Éric Chauveau**

(1) Société experte en technologies d'impression comptant 1 850 collaborateurs répartis sur 25 sites industriels.



Pour être classé, le territoire reconnu doit présenter « un ensemble remarquable mais fragile et menacé, comportant un intérêt reconnu au niveau national », en l'occurrence les zones humides. « Un PNR est un peu comme une agence d'urbanisme en milieu rural », reprend Mickaël Vallet. Il peut aussi servir de levier pour attirer des fonds européens. Et bien sûr, favoriser la promotion touris-

tique de ces territoires. En attendant, près de dix ans seront nécessaires avant l'adoption de ce PNR.

(1) Dont quatre situés, en partie au moins, en Nouvelle-Aquitaine : Landes de Gascogne depuis 1970, Périgord Limousin depuis 1998, Millevaches en Limousin depuis 1994, marais Poitevin entre 1979 et 1996 puis depuis 2014 et le Médoc depuis 2019. Deux autres sont en cours : Montagne basque et Gâtaine poitevine.

D'AUTRES CLASSEMENTS EXISTENT

PARC NATIONAL. Peut-être le plus connu et le plus contraignant de tous. La France en compte 11 en métropole et 3 en Outre-Mer. Les plus connus se situent dans les zones de montagne (Pyrénées, Vanoise, Écrins). À noter qu'à la suite du Grenelle de l'environnement de 2007, le gouvernement avait décidé de créer trois nouveaux parcs centrés sur trois écosystèmes : feuillus de plaine (le parc des Forêts créé en 2019 sur le plateau de Langres), méditerranéen (celui des Calanques établi en 2012). Et zone humide : trois sites avaient été présélectionnés : val d'Allier nord, basse vallée du Doubs et marais de Brouage. Confronté à des oppositions locales, il n'a pas vu le jour et a été relancé en Bourbonnais.

PARC NATUREL MARIN. Pendant maritime, ils ont été mis en place à partir de 2006 et sont aujourd'hui neuf, dont le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, né en 2015.

RÉSERVES NATURELLES NATIONALES. LES Outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques, il en existe 167 en France dont quatre dans le département : baie de l'Aiguillon, Lilleau des Nîges et marais d'Yves et Moëze-Oléron.

VENDREDI 29 ET SAMEDI 30 NOVEMBRE*

3,95 € LE KG

origine FRANCE

CANARD À FOIE GRAS DU SUD-OUEST
CHALOSSE
CASCOGNE
CERS
LANDES
PÉRIGORD
QUERCY

CUISSES DE CANARD À CONFIRE DU PÉRIGORD FRAIS X4 DELMOND L'ORIGINEL
1,8 kg environ

CRÉATION DE LA RÉGION NATURELLE

LA RÉGION NATURELLE

À NE PAS RATER.



VOTRE CALENDRIER DE L'AVEINT OFFERT⁽¹⁾ DÈS 50€ D'ACHAT

Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour. www.mangerbouger.fr

*Selon horaires et jours d'ouverture. Renseignements en magasin et sur intermarche.com.
(1) Offre valable dans la limite des stocks disponibles uniquement vendredi 29 et samedi 30 novembre 2019 dès 50 € d'achat dans les Intermarché participants. Liste consultable sur : <http://mm-region/rop-calendrier-aveint.pdf>

S.A.S. REGIEX, E.T.B. ANAIS - RCS 301 161 170. S.A.S. au capital de 48 000 €. Sous réserve d'erreurs typographiques. Photos non contractuelles. Suggestions de présentation. Création : Agence Romancia. Prépresse : Hémisphères & Cie. Date des Intermarché participants: 2019

Intermarché

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE